



\* 53 associations participantes au Village interculturel ont animé des stands tout au long de la journée dont 5 pour la restauration :

• Amnesty international ParisLafayette • Asiemut Fédération des associations pour l'intégration des migrants asiatiques • L'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (L'ACORT) • Association culturelle Franco-Bangladeshi • Association d'assistance scolaire linguistique et culturelle (ASLC) • Association culturelle et sportive de l'hôpital SaintLouis (ACHSL) • Association des originaires et amis des pays tchèques et slovaque (AOTS) • Association des retraités d'origine espagnole (AROE) • Association FrancoAsiatique pour la petite enfance (AFAPE) • ATTAC ParisCentre • Axes pluriels • Cabaret Actée • Cedanze Academia João Paqueno de Pastinha • Centre de méditation Kadampa • Ciné Nova Bossa • Collectif de mobilisation du 10<sup>e</sup> pour un accueil digne et solidaire des exilés • CJDC 75 • Comité des habitants Gare du Nord - La Chapelle • Compagnie Avril enchanté • Compagnie Niaba • Compagnie N'Gambart • Cyberdanse Paris • Défense d'éléphant • Dena'ba • Enfance en suspens • Ensemble, nous sommes le 10e • Espace Fârâbi • Espace universel • Français langue d'accueil • Histoire & vies du 10e • Irjen Tura les deux rives • Initiatives de développement local (IDL) Paris 10 • Khao Niao Solidarité • L'Aire à Mots • L'Italie à Paris • La Maison de la Syrie • La voie des femmes l'avenir des filles • Planning familial Paris • Les Mongols de l'Occident • Ligue des droits de l'Homme Paris 1011 • Madgasc'Art • Ma'Gab • Maison de la culture Yiddish • Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les Peuples (MRAP) • Mouvement d'entraide pour le tiers-monde et la Coopération (ETM) • Muleketu • Musica italiana • Orchestre d'harmonie du Chemin de fer du Nord • Polemdé-Destinée • Rails et Histoire • Réseau européen des Centres culturels Saint-Martin • Service d'entraide protestant de la Rencontre • Siwo-Kanel • Taranaka Ankorombe Aty Andafy • Union culturelle française des Arméniens de France (UCFAF) • Ville mains jardins • Vivre gares Nord & Est

\* La **Scène interculturelle** avait été montée au bas de la pelouse du jardin côté canal et onze associations (*musique, chants, danse et théâtre*) ont pu se produire : CIE NGAMB'ART, AXES PLURIELS, CYBERDANSE, GWOKA / ACHSL, ATELIER « ENTREZ DANS LA DANSE » / CRL10 CENTRE JEAN VERDIER, NADEJE / AOTS, GRES UNIDOS DE PARIS, ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-BANGLADESHI, MULEKETU, CYRIL JOSS DANSE CLUB 75 ET MAISON DE LA SYRIE. Comme l'année dernière l'équipe municipale a choisi la scène interculturelle pour dire un mot de bienvenue aux participants du Forum. Ensemble nous sommes le 10<sup>e</sup> remercie Jimmy d'avoir présenté et animé ce podium avec joie, compétence et entrain.

## 2/ Exposition du 10 septembre au 12 octobre "**Coopérer mutualiser s'associer !**"

L'exposition a eu lieu sur la coursive au 2<sup>e</sup> étage de la Mairie du 10<sup>e</sup> et a été déplacée au gré des événements (Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>, conférence débat dans la salle des mariages). La mairie n'a pas pris en charge les reproductions de photos et documents, contrairement aux autres années. Pas de calicots sur la façade, ni de fléchage pour le 2<sup>e</sup> étage.

L'exposition n'ayant pu se tenir dans le hall à cause de la non communication entre 2 maires-adjoints et leurs agendas, seulement sept associations ont présenté des photographies, des peintures, des textes, des reproductions diverses, illustrant le travail fourni par chacune d'elle : L'Acort, Attac Paris centre, Cyberdanse, Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>, Entraide Tiers Monde, Histoire & vies du 10<sup>e</sup>, Ville mains jardins.

C'est la diversité des approches qui fait la richesse, la complémentarité, la compréhension plurielle du thème. C'est par cette diversité que se découvre la cohérence de l'ensemble.

*Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>* reste convaincu que la continuité de cet événement reste primordiale, pour garder un espace de libre expression de nos associations membres. Le partenariat a été renégocié lors d'un rendez-vous avec la Maire du 10<sup>e</sup> sur les mêmes bases matérielles que les années précédentes de façon que les associations se sentent accueillies et soutenues.

## 3/ PROJECTION-DÉBAT : LA SOCIALE

Judi 14 septembre à 19h Médiathèque Françoise Sagan

L'ACORT et des représentant.e.s syndicales du 10<sup>e</sup> vous proposent de regarder le film La sociale de Gilles Perret et d'en discuter ensemble. En 1945, les ordonnances promulguant les champs d'application de la sécurité sociale sont votées par le Gouvernement provisoire de la République. 70 ans plus tard, il est temps de raconter cette belle histoire de « la sécu ». D'où vient-elle ? Quels sont ses principes ? Qui en sont les bâtisseurs ? Et qu'est-elle devenue au fil des ans ?

#### 4/ FÊTE DE QUARTIER : VIVRE GARES DU NORD ET DE L'EST

Samedi 16 sept de 8h à 18h Rue d'Alsace et square Marielle Franco

L'association **Vivre Gares Nord & Est** vous convie à sa fête annuelle : associations, commerçants, pouvoirs publics, compagnies artistiques... pour un vide-grenier, des animations musicales et chorégraphiques, des jeux de société pour enfants et adultes, des foodbikes du quartier (tartes, sandwiches, boissons), ... pour faire rayonner nos quartiers et les donner à voir.

#### 5/ BALADE NATURALISTE DANS LES JARDINS PARTAGÉS DU 18<sup>e</sup>

Mardi 19 sept 14h

L'association **Ville mains jardins** vous invite à une balade guidée et commentée par Jacky Libaud ([baladesauxjardins.fr](http://baladesauxjardins.fr)) pour découvrir les jardins partagés de la Goutte d'Or et de la Chapelle : d'âge et de styles variés, ils révèlent de multiples façons de s'associer. Les jardins partagés sont apparus à Paris à la fin des années 90. En 2003, la Ville de Paris, en collaboration avec l'association Graine de jardins qui fédère les jardins partagés d'Île-de-France, s'inspire de la charte *GreenThumb* des *community gardens* newyorkais et crée la charte Main verte pour régir ses rapports avec les jardins partagés signataires.

#### 6/ SPECTACLE EN CHANSONS: DE MOI À NOUS

Samedi 23 sept 17h au jardin partagé Le poireau agile & Dimanche 24 sept 17h Espace Jemmapes

L'atelier chansons de la **compagnie La Volute**, en partenariat avec les associations CRL10 et Ville mains jardins, présente un spectacle insolite conçu par Brigitte Le Gargasson : neuf chanteur·euses, un guitariste, un accordéoniste et une contrebassiste se rencontrent dans un hall de gare, chacun est seul avec sa petite histoire et pourtant tous sont là, ensemble, dans la même grande Histoire. Bientôt, le MOI dérape et le NOUS débarque. Avec des chansons d'Alain Souchon, Électrogène, Francis Cabrel, Les Frères Jacques, Georges Brassens, Grand Corps Malade, Guy Béart, Jean Ferrat, Jean-Jacques Goldman, Mathieu Chédid, Michel Berger, Noé Preszow, Oldelaf, Renaud, Zaze.

#### 7/ PROJECTION-DÉBAT : KINSHASA KIDS

Mardi 26 sept 19h Médiathèque Françoise Sagan

**Amnesty International - Groupe La Fayette** vous propose une rencontre autour du film *Kinshasa kids* de Marc-Henri Wajnberg. Kinshasa, Congo. Huit enfants des rues, considérés comme sorciers par leurs familles, montent un groupe de musique pour déjouer le sort et reprendre le contrôle de leurs vies.

#### 8/ RENCONTRE-DÉBAT & BALADE URBAINE : LIBERTÉS ASSOCIATIVES, MARCHÉ ARRIÈRE ?

Samedi 30 septembre à 14h30 à la MVAC 10, puis 28 rue de l'Aqueduc, 4 rue des Récollets, 2bis rue Bouchardon

**Attac - Paris Centre** vous invite à une rencontre-débat avec Jean-Baptiste Jobard, auteur d'*Une histoire des libertés associatives* et membre du Collectif des Associations Citoyennes (CAC) ; suivie d'une balade à la découverte de trois associations de notre arrondissement sur leur lieu de travail : Français Langue d'accueil (FLA), Ville mains jardins et l'ACORT (Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie).

## 9/ RENCONTRE-DÉBAT : PRÉCARITÉS ALIMENTAIRES, AU-DELÀ DE L'AIDE D'URGENCE

Samedi 7 oct 18h Point Éphémère

Face à l'augmentation du nombre de personnes dépendant d'une aide alimentaire en France, des associations ainsi que les pouvoirs publics se mobilisent pour apporter une aide d'urgence quotidienne. Comment permettre aux personnes les plus vulnérables d'avoir accès à une alimentation variée et de qualité ? Laurence Baudalet-Stelmacher de l'association **Graine de Jardins** présentera des expériences pilotes menées contre les précarités alimentaires, répertoriées dans un guide coécrit avec AgroParisTech et financé par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France. Samanta Vergati de l'association **Altrimenti** présentera le programme « Bon pour l'estomac, bon pour le climat » pour une alimentation saine, durable et anti-gaspi pour tous.

## 10/ CONFÉRENCE : L'UNION DES FEMMES SOUS LA COMMUNE

Judi 12 octobre à 19h à la Salle des mariages de la Mairie du 10e

**Histoire et Vies du 10<sup>e</sup>** vous convie à une conférence de Chloé Leprince, historienne et journaliste, sur le thème de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins à donner aux blessés, ce que l'engagement féminin nous dit de la citoyenneté sous la Commune de Paris en 1871. La plus grande association de la Commune (dont le Comité central siégeait à la mairie du 10e) a appelé les citoyennes de Paris à se réunir pour « le règne du travail et de l'égalité », créant des coopératives assurant aux ouvrières la direction de leurs affaires.

## B/ Autres actions citoyennes 2023

### 1/ Journée internationale des droits des femmes

Rencontre-débat « **Féminicides : une histoire mondiale** » **22 mars 2023** à la Médiathèque Françoise Sagan

Autour de l'ouvrage du même titre (éd. La Découverte) avec son auteur Christelle Taraud, animée par Géraldine Mosna-Savoy, organisée par L'ACORT avec le Réseau 10<sup>e</sup> contre les violences conjugales, Ensemble nous sommes le 10<sup>e</sup>, et la librairie « Un livre, une tasse de thé ».

Dans tous les pays du monde, à toutes les époques, des femmes ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes. Christelle Taraud, historienne, réunit dans ce livre les spécialistes mondiales de la question, des œuvres d'artistes et d'écrivaines, des témoignages et des archives pour comprendre le continuum de violences qui s'exerce contre les femmes depuis la préhistoire.

### 2/ La P'tite Istanbul en fête 17 juin 2023

Organisée par L'ACORT chaque année rue de Metz et à l'angle de la rue du Faubourg Saint-Denis, avec *Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>*, le conseil de quartier Saint-Denis – Paradis et le soutien de la Mairie du 10<sup>e</sup>. L'objectif de cette manifestation est triple :

- faire connaître et partager les cultures de Turquie dans leurs diversités (kurdes, aléviennes, grecques, arméniennes et turques) et la société turque ici et là-bas.
- développer et renforcer l'espace interculturel, reflétant l'interculturalité du quartier des Portes.
- créer des liens entre le quartier des Portes et les quartiers de La Grange-aux-Belles et du canal Saint-Martin.

Cette fête du quartier est devenue "une tradition citoyenne" pour les habitant-e-s du quartier de la porte Saint-Denis, appelée aussi "La Petite Istanbul", et un espace multiculturel rassemblant les citoyen-ne-s d'origines diverses. Elle se veut être lieu de solidarité pour une résistance et une vigilance citoyenne contre toutes les formes de racismes, de discriminations, de nationalismes et de fondamentalisme religieux, contre l'immigration jetable et pour une politique migratoire d'accueil,

mais aussi un espace de lutte pour la justice sociale, l'égalité pour tout.e.s, la fraternité et la paix. **La P'tite Istanbul** a rassemblé cette année sous la pluie une quinzaine de stands associatifs, de restauration et d'artisanat et un concert interculturel avec 6 groupes musicaux.

### 3/ Participation au collectif de mobilisation du 10<sup>e</sup> pour un accueil digne et solidaire des exilés

**Le Collectif de Mobilisation du 10<sup>e</sup> pour un accueil digne et solidaire des exilé.e.s** regroupe, sous la houlette de L'ACORT (L'Assemblée Citoyenne des ORiginaires de Turquie), les organisations, associations et syndicats du 10<sup>e</sup> suivants :

L'Assemblée Citoyenne des ORiginaires de Turquie (L'ACORT), Association Culturelle des Travailleurs Immigrés de Turquie (ACTIT), Association des Tunisiens de France (ATF), ATTAC Paris Centre, Cie Avril Enchanté, Comité Solidarité Migrant Paris Centre, Conseil des Citoyens du 10<sup>e</sup>, Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>, Espace Fârâbî, Espace Universel, FLA (Français Langue d'Accueil) , LDH 10-11, MRAP Paris, Secteur CGT des Cheminots Paris-Est, Union Culturelle Française des Arméniens de France (UCFAF), UL CGT 10, Ville mains jardins

Soutenus par les Partis et mouvements politiques: Ensemble !, Les Écologistes-Europe Écologie Les Verts, La France Insoumise 10<sup>e</sup> (LFI), Génération.s comité 10, Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Parti Communiste Français 10<sup>e</sup> (PCF), Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF), Parti ouvrier Indépendant (POI), Parti Socialiste 10<sup>e</sup>

Contact: [collectifmobilisation10e@gmail.com](mailto:collectifmobilisation10e@gmail.com)

#### Réunions/Actions

- Le Collectif s'est mobilisé en novembre et décembre 2023 sur le projet de loi «immigration, intégration, asile» dite loi Darmanin en appelant à participer aux actions suivantes

\*Diffusions de tracts explicatifs sur la voie publique

\*Manifestation du 3 décembre : Marche pour l'égalité, pour la justice, contre le racisme et la loi Darmanin

\*Manifestation du 11 décembre (ouverture des débats sur la loi) devant l'Assemblée nationale

\*Manifestation du 18 décembre dans le cadre de la Journée internationale des Migrants

### 4/ Réflexion sur la liberté et le droit de s'associer

Poursuite de la réflexion pour défendre le droit des associations à imaginer leurs activités et actions et contre le « contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État » (loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République » (cf. annexe 1).

*Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>* a poursuivi sa réflexion collective sur le « **contrat d'engagement républicain** » **quel contrat ? quel engagement ? quelle République ?** en 2023, avec l'appui du Collectif des associations citoyennes, et a organisé une réunion d'information pour les associations de tout Paris (et aussi pour nos élus du 10<sup>e</sup>) à la Mairie du 10<sup>e</sup> le **13 février**. Le très beau dossier de presse du Mouvement associatif «*Associations, présumées coupables?* » (janvier 2023) y a été distribué ([https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2023/01/LMA-Dossier-de-presse\\_CER-web.pdf](https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2023/01/LMA-Dossier-de-presse_CER-web.pdf))

Cette réunion a permis une prise de parole d'*Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>* en pré-conseil d'arrondissement le **7 mars 2023** pour demander l'abrogation du décret d'application (cf. annexe 2).

Pour plus d'informations voir le site <http://www.associations-citoyennes.net/>

Jean-Baptiste Jobard du Collectif des associations citoyennes a présenté le vœu relatif à la mise en application du Contrat d'engagement républicain au Conseil de Paris le mercredi 7 février 2024:

<https://www.paris.fr/pages/le-conseil-parisien-des-associations-19853>

Nous n'acceptons pas le gouvernement de la peur, peur qui n'offre aucune sécurité mais qui permet de bafouer nos principes les plus essentiels, peur qui empêche les projets associatifs de fleurir ou se développer.

## 5/ Participation à l'Agora du Faubourg

Projet de réutilisation de la chapelle de l'ancien hôpital Saint-Lazare « pour un lieu inter-associatif géré collectivement avec les citoyens »

Présenté au budget participatif 2016 (thème « solidarité et cohésion sociale »)

Structure de coordination porteuse : Association Aurore, Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>, Les femmes s'inventent, Le Pari's des Faubourgs, Quartier partagé, Conseil de quartier Saint-Denis – Paradis

En 2022, suite du reportage photo sur la réhabilitation de la chapelle Saint-Lazare : la lauréate du concours Dorothee Davoise, habitante du quartier, s'est fortement mobilisée pour

documenter le chantier en cours, pour animer les groupes d'enfants du Pari's des faubourgs après qu'*Ensemble* ait fortement motivé cette activité, porteuse de sens pour le quartier. Une exposition de reproductions de photos grand format a été imaginée et mise en place dans le square Satragne par la photographe, Les femmes s'inventent et la Mairie du 10<sup>e</sup> : inauguration le 3 janvier 2023.

Ces activités ont eu lieu sans qu'on en sache plus sur l'affectation de l'enveloppe budgétaire. Les travaux pour la confortation du bâtiment et sa réhabilitation ont débuté à l'automne 2021 et sont aujourd'hui terminés. Une visite de fin de chantier a été organisée pour les habitants et les associations en mai 2023.

Pour ce qui sera de l'usage futur tel qu'il était prévu (café associatif, épicerie solidaire, lieux de rencontres pour les associations) plusieurs points nécessitent d'être vraiment discutés et travaillés. Les associations attendent toujours l'appel d'offre de la Mairie...

## **C/ Une politique de communication active**

### **► NOTRE COMMUNICATION "PAPIER"**

Nos principaux supports papier sont :

- l'affiche, le flyer-programme (le livret de la saison interculturelle n'a pu être réalisé cette année),
- le flyer "Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>"

Nous diffusons également les documents "papier" des associations sur les divers stands que nous animons tout au long de l'année dans le 10<sup>e</sup>.

À l'occasion de la 28<sup>e</sup> Saison des Rencontres interculturelles du 10<sup>e</sup> du 10 sept au 12 oct 2023, nous avons valorisé la diffusion de nos flyers et de nos affiches via nos réseaux partenaires associatifs et les structures municipales (Médiathèque Françoise Sagan, MVAC).

### **► NOTRE COMMUNICATION NUMÉRIQUE**

Nos informations sont fréquemment relayées à partir de nos pages Facebook, Twitter, de même par le site Internet de la Mairie du 10<sup>e</sup> et nous utilisons "Que faire à Paris" pour certains de nos événements en cours d'année particulièrement lors de la saison interculturelle.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, nous sommes souvent sollicités par des associations pour communiquer sur leurs activités et plus particulièrement sur leurs événements.

#### **1/ Site Internet**

*Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>* dispose d'un site Internet bien référencé et réactualisé régulièrement <https://ensemble10.fr>. On y trouve les actualités des associations et des informations sur les actions citoyennes.

#### **2/ Facebook**

*Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>* est activement présent sur Facebook depuis avril 2010 :

<https://www.facebook.com/ensemble.noussommesledixieme>

Nous partageons des informations sur nos événements et ceux des associations adhérentes d'*Ensemble*, également présentes sur Facebook. Ici aussi, nous relayons largement les initiatives des associations et structures diverses du 10<sup>e</sup>, notamment celles qui ne sont pas présentes (ou faiblement présentes) sur Facebook.

#### **3/ Twitter**

*Ensemble, nous sommes le 10<sup>e</sup>* a été présente sur Twitter de mars 2012 (@Ensemble10Paris) à septembre 2018, en sommeil ensuite jusqu'à novembre 2020 où la diffusion d'informations régulières sur ce compte a repris, ce qui a permis une visibilité plus grande et très suivie.

#### 4/ Notre liste de diffusion

Nous envoyons nos informations à environ 200 destinataires enregistrés dans nos fichiers, afin de préparer nos réunions mensuelles et de communiquer sur nos événements ou ceux de nombreuses associations et structures diverses.

Pour préparer les événements de la 28<sup>e</sup> Saison des Rencontres interculturelles du 10<sup>e</sup>, nous avons beaucoup utilisé la communication numérique, en développant une communication spécifique à chaque événement.

---

#### ANNEXE 1

##### Réflexion sur la liberté et le droit de s'associer

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République oblige les associations et les fondations à souscrire un **contrat d'engagement républicain** dès lors qu'elles souhaitent obtenir un agrément d'État, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique. Au terme de ce contrat, les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République, et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. C'est exactement ce que les associations font déjà, et les pouvoirs publics disposaient de tous les leviers juridiques nécessaires au contrôle, à la sanction et à la dissolution, et avaient déjà les moyens judiciaires de faire respecter la République et ses principes républicains.

De plus, depuis 2014, la « charte des engagements réciproques » offrait des prolongements et déclinaisons intéressantes de la loi de 1901 : un outil important à disposition de tous. Le Haut Conseil à la Vie Associative a estimé qu'en s'engageant, lors de toute demande de subvention, à respecter les valeurs et principes de la « charte des engagements réciproques », toute association prenait déjà une obligation contractuelle suffisamment forte sans qu'il ne soit besoin de confirmer cet engagement en signant un nouveau texte.

Le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, une nouvelle étape importante dans le contrôle des associations et des personnes qui les animent (les dirigeants, les salariés ou l'ensemble des 22 millions de bénévoles en France) a été franchie avec la publication au Journal Officiel du décret d'application immédiate instituant le « contrat d'engagement républicain ». La signature de ce texte conditionnera désormais tout soutien (financier mais aussi matériel) et agrément public.

Le monde associatif est vaste, divers et hétérogène, mais ce texte qui précise la loi du 24 août 2021 réussit l'exploit de faire l'unanimité contre lui. Les associations s'engagent au quotidien pour faire vivre et défendre les principes républicains, nul besoin d'un contrat pour le leur rappeler. Cette loi « séparatisme » s'inscrit dans une politique où la « sécurité » alimente les discours les plus haineux. Ce n'est pas du tout ce qui régit la vie associative, basée sur l'éducation des personnes, la confrontation des idées, la protection de l'environnement, la solidarité et la construction d'une société plus juste.

Le Haut conseil à la vie associative, la Défenseure des droits, la commission nationale consultative des droits de l'Homme ont rendu des avis particulièrement critiques et sévères à l'égard de cette loi.

En créant de nouvelles sanctions, non-suspensives, basées sur des formulations imprécises d'un texte laissant prise à des interprétations très larges d'autorités administratives (et non plus judiciaires), le décret d'application confirme hélas ces analyses : le contrat d'engagement républicain tend à confier à l'administration un pouvoir d'interprétation et de sanction très large sans information claire, préalable et obligatoire, sur les voies de recours susceptibles d'être exercées par les associations et les fondations mises en cause. Le Haut Conseil estime nécessaire que la responsabilité de l'association ou de la fondation ne puisse pas être engagée par la seule décision de l'administration, mais qu'un juge soit saisi à cet effet.

##### Concernant l'Engagement n°1 : Respect des lois de la République

Le Haut conseil à la vie associative a publié que cet engagement ne doit pas empêcher l'expression des associations dans leur rôle de contre-pouvoir, notamment les associations qui prônent des actions publiques d'interpellation, à travers des manifestations ou des actions pouvant être qualifiées par les pouvoirs publics d'actes de désobéissance civile. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, précise en son article 2 qu'il existe un « droit de résistance à l'oppression », pouvant trouver sa traduction concrète dans des actes de désobéissance civile.

Le Collectif des associations citoyennes, le Mouvement associatif, la Ligue des droits de l'homme et bien d'autres, appellent à l'abrogation de ce décret.

Sources :

Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

Collectif des associations citoyennes

Mouvement associatif

Haut conseil à la vie associative

## ANNEXE 2

### Prise de parole en pré-conseil d'arrondissement – 7 mars 2023

Le décret du 31 décembre 2021 a instauré le "contrat d'engagement républicain" prévu par la loi "confortant le respect des principes de la république" et a été publié le 1er janvier 2022 pour une mise en œuvre immédiate.

Ce contrat

- organise la surveillance de toute association faisant une demande de financement ou bénéficiant de mise à disposition de locaux ou de moyens logistiques, ou d'un agrément de l'état
- oblige les responsables associatifs dans le cadre des projets, mais aussi les rend personnellement responsables du comportement individuel des salariés, bénévoles, membres, du public, des partenaires, de toute personne se trouvant dans les locaux ou sur un lieu d'activité
- les élus locaux ont à charge d'évaluer les projets, mais également de contrôler l'organisation des structures et les comportements individuels
- en cas de non respect du contrat par l'association ou l'un de ses membres, l'autorité qui a octroyé la subvention ou l'agrément, non seulement peut les retirer, mais peut exiger le remboursement ou le dédommagement de financements antérieurs
- les services de l'État peuvent estimer non républicains des acteurs associatifs et obliger les élus locaux à appliquer les sanctions préconisées, quel que soit leur propre avis.

Plus d'un an après l'entrée en vigueur de ce décret, le 13 février dernier, "Ensemble nous sommes le 10e" a organisé ici, en Mairie une rencontre-débat intitulée "Le contrat d'engagement républicain, quel contrat ? Quel engagement ? Quelle république ?" Jean-Baptiste Jobard, membre du "Collectif des associations citoyennes", nous a aidés à analyser l'impact de ce décret. Nous n'allons pas refaire ici ni le débat, ni l'inventaire des problèmes que génère ce dispositif qui risque fort de mettre en pièces notre monde associatif.

Ce texte, écrit soi-disant contre les associations islamistes, ne les concerne pas, mais met en danger tout le secteur associatif.

Les vraies cibles du "contrat d'engagement républicain" sont :

- les associations, en particulier les associations antiracistes, mais aussi toutes les autres, pour leur capacité de mobilisation, d'invention, d'interpellation, d'alerte, de solidarité, de défense des droits, de générateur de lien social, de démocratie, de résistance, de lutte,
- les collectivités territoriales, les élus locaux car ils sont utilisés pour surveiller et appliquer les sanctions, quel que soit leur propre point de vue. Ils devront assumer sur leur territoire le désengagement des associations déclarées "mauvaises citoyennes" dont personne ne sera en capacité de reprendre l'engagement sur le terrain.

En un an de mise en œuvre, le bilan est consternant :

- le partenariat inter-associations remis en question
- l'arbitraire dans les déclarations de "non respect du Contrat"
- un gros risque d'auto censure des associations elles-mêmes, pour ne pas déplaire et risquer de perdre son agrément, ses financements, non seulement perdre, mais devoir rembourser les financements publics....
- une mise en cause personnelle des responsables associatifs
- des décisions de refus de financement complètement arbitraires
- la remise en cause de la liberté associative
- la remise en cause de l'égalité entre associations
- des modifications locales du texte du contrat par des autorités administratives
- etc

Nous constatons sur le terrain que le milieu associatif n'a pas encore compris que, sous le moindre prétexte, il pouvait se voir accusé de ne pas respecter les principes de la république; mais vous, nos élus, avez-vous bien compris que dans un cadre légal, l'état pouvait vous contraindre à être son bras armé dans son délire de persécution des associations accusées d'anti-républicanisme?

La Ville de Paris, comme la loi l'exige, a modifié le dossier de demande de subvention dès 2022, en y incluant une case qui permet au demandeur de notifier être signataire du "Contrat d'engagement républicain". Nous demandons que cette disposition soit systématiquement accompagnée d'une information claire sur le sens de cette signature, et des voies de recours en cas de besoin, disposition qui figure sur tout formulaire de contrat.

La Ville de Paris a appliqué ce décret, mais à notre connaissance n'a fait aucune information auprès du monde associatif parisien, ni de ses élus et ce de façon délibérée.

Nous sommes devant la mise en œuvre d'un projet sociétal que tout le secteur associatif refuse.

Avec le Collectif des associations citoyennes, le Mouvement associatif, la Ligue des droits de l'homme... Ensemble nous sommes le 10e demande l'abrogation du Contrat d'engagement républicain et vous demande à vous, nos élus, de refuser d'être le bras armé de quelque autorité que ce soit, en soutenant les associations, en vous engageant activement dans les assemblées contre cette loi, pour le retrait de ce décret.